

COMMUNE DE PEREILLE

**SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE LEGALEMENT CONSTITUEES SUR
LA COMMUNE**

Nom officiel de la servitude	Code	Référence du texte législatif	Acte d'institution	Service responsable
Servitude de protection des monuments historiques. Eglise Saint Vincent commune de Pereille	AC 1	Loi du 31.12.1913 modifiée et complétée. Loi du 02.05.1930 (art. 28) modifiée par l'article 72 de la loi n° 83.8 du 07.01.1983 Loi n° 79.1150 du 29.12.79 complétée.	Inv. Monuments historiques : 11/12/1995	Service territorial de l'architecture et du patrimoine Préfecture 4, rue de la Préfecture 09 007 Foix Cedex 05.34.09.36.21
Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques :	I4	Décrets du 06,10,1967 Décrets du 11,06,1970 Art L-323-3 à L-323-10 et R-323-1 à R-323-22 du code de l'énergie		RTE – Groupe maintenance Réseaux Pyrénées 87, rue Jean Gayral 31 200 Toulouse Cedex 1
Servitudes aéronautiques à l'extérieur des zones de dégagement concernant des installations particulières	T7	Code des transports Art L.6352-1 et code de l'aviation civile Art R.244-1 D.244-2 à D.244-4	Arrêté du 07/06/2007 et 25/07/1990	DGAC / SNIA SO Pôle de Bordeaux Aéroport bloc technique TSA 85002 33688 Mérignac cédex

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES EN ANNEXE DES SERVITUDES :

Points de captages des eaux destinées à la consommation humaine et des eaux minérales. Sans DUP				ARS – Délégation territoriale de l'Ariège 1, bd Alsace Lorraine 09008 – Foix Cedex Tél. : 05.34.09.36.36
Bois et forêts soumis au régime forestier				ONF 9 r Lt Paul Delpech Bp20085 09007 Foix cedex

l'ancienne servitude de passage de long des cours d'eau s'applique dorénavant de droit selon l'article L 215-18 du code de l'environnement sur tous les cours d'eau du territoire.